

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 07 JUIN 2023**

**Le 07 juin 2023 à 16h30,**

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 26 mai 2023, se sont réunis en salle du 9<sup>ème</sup> étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

**Étaient présents avec voix délibératives :** Jean-Didier BERGER, Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Colette HUARD, Lounes ADJROUD, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Anthony REYNAUD, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Malika BELARBI, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle MOUSSA, El Miloud ZERIOUH.

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :** Nadège AZZAZ à Patrick WIDLOECHER, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Christophe RENDU à Jean-Robert DELLOYE, Jean-François COUET à Zaneta WOZNIAK.

**Était absente excusée ayant donné pouvoir avec voix consultative :** Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE à Antoine PELLETIER.

**Étaient absents excusés :** Thierry CAMPOS, Sabine DIDELOT.

**Assistaient également :** Sirine KHOULDI, Commissaire Aux Comptes.  
Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Martine GOSSET, Chargée de mission auprès de la Direction Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances.

**Objet : Vente HLM – Trivaux 1 - Méthodologie de vente : Ordonnance 2019.**

VALLÉE SUD HABITAT  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 JUIN 2023  
DÉLIBÉRATION

**Objet : Vente HLM – Trivaux 1 - Méthodologie de vente: Ordonnance 2019.**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu que** le Conseil d'Administration des 14/12/2016 et 26/04/2017 a validé la mise en vente en lots du programme de Trivaux 1 (Bâtiment R1 à R4).

**Vu qu'**à la suite de la publication de l'ordonnance 2019-418 du 7 mai 2019, la vente de logements appartenant à des organismes d'habitations à loyer modéré à des personnes physiques avec application différée du statut de la copropriété est devenue possible.

**Considérant que** ce dispositif, codifié aux articles L. 443-15-5-1 à L. 443-15-5-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, est destiné à favoriser l'accession sociale à la propriété en organisant une transition de l'acquéreur vers celui de copropriétaire.

**Considérant que** l'intérêt de ce dispositif est double, à la fois pour l'acquéreur et l'organisme HLM :

- L'acquéreur se familiarise avec le régime de la copropriété tout en échappant à certaines de ses contraintes, notamment financières, puisqu'il ne contribue pas au paiement des charges les plus importantes liées à la conservation de l'immeuble ;
- L'organisme HLM assure seul la gestion des parties communes de l'immeuble sans avoir à appliquer les règles de la copropriété. Il assume seul la charge financière des gros travaux de l'immeuble, et en contrepartie sa gestion est simplifiée.

**Considérant qu'en** l'espèce, cela permettra à Vallée Sud Habitat de réaliser des travaux de rénovation énergétique des façades, de réfection des parties communes et du contrôle d'accès, et résidentialisation des quatre immeubles.

**Entendu** l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,  
dont deux voix contre (EI Miloud ZERIOUH et Mauricette MERIGOT-DURBAN)**

- **Autorise** la mise en vente en lots des 120 logements et annexes de la résidence sise 1-3 Allée Clément Ader & 1-3 Allée Dewoitine et 1-3 Allée Latécoère & 1-3 rue de Flandre à Clamart, en application du dispositif prévu par l'ordonnance 2019-418 du 7 mai 2019.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « Vallée Sud HABITAT ».

**Le Président,  
Maire de Clamart,  
Président du Territoire  
Vallée Sud – Grand Paris,**

**Jean-Didier BERGER**

Vu pour être certifiée conforme à l'original  
Publiée ou notifiée le 22 juin 2023  
Reçue en Préfecture le 21 juin 2023  
Certifiée exécutoire le 22 juin 2023  
Par application de la loi du 22 juillet 1982

**Yann CHEVALIER**  
Directeur Général